



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru

Président

Docteur Nicole Smolski

Vice-Présidente

Communiqué de presse du 17 novembre 2008

INCOMPETENCE, MALHONNETETE OU MEPRIS ? PEUT-ON FAIRE CONFIANCE A UNE MINISTRE QUI NE SAIT PAS COMPTER ?

Le SNPHAR a pris connaissance de la réponse de Roselyne Bachelot aux sénateurs, lors de la session du 13 novembre 2008. Nous remercions **Mesdames et Messieurs les sénateurs, alertés par nos courriers, de transmettre nos interrogations et de prendre notre relais, face au silence qui nous est opposé par la Ministre.**

Mme R. Bachelot persiste dans la négation des conséquences de la réforme IRCANTEC, puisqu'elle affirme que la baisse programmée des retraites ne sera que de 8% en 2040.

Le SNPHAR maintient ses simulations et leurs effets et répond à ses contradicteurs : effectivement, la réforme de l'IRCANTEC ne sera pas ressentie par les praticiens hospitaliers qui seront, à vie, présidents de CME, responsables de pôle, exerçant sur plusieurs sites, et effectueront 8 astreintes déplacées par mois.

Pour les autres praticiens hospitaliers qui exercent une activité clinique classique, commençant actuellement leur carrière, **le SNPHAR persiste et signe : la baisse des retraites sera de 30%, et le taux de remplacement sera de 36% du dernier salaire.**

Les discours lénifiants de Roselyne Bachelot et ses alliés syndicaux objectifs ne rassureront pas les praticiens hospitaliers qui ont bien compris, et l'ont montré les 16 et 17 octobre derniers. Ils ont fait **le constat du niveau de l'agression contre les retraites**, qui suit celle contre leur statut, dans le contexte de la montée en puissance de la T2A dont les conséquences commencent à se faire sentir sur l'offre de soins publique. Rappelons que la nouvelle gouvernance exclut, de fait, les médecins des hôpitaux de toute participation aux décisions.

Le SNPHAR continuera à agir avec **tous les médecins hospitaliers qui ont saisi les enjeux sur l'attractivité des carrières hospitalières** et l'absence de réponse à cette question dans la future loi HPST.

Nous exigeons la reprise de négociations interministérielles sur la retraite des PH, pour le maintien d'un taux de remplacement correct, et la prise en compte du travail supplémentaire que nous effectuons tout au long de notre carrière.

Le SNPHAR met en garde la Ministre qui pourrait être tentée de signer, en l'état, un quelconque protocole d'accord avec les intersyndicales de praticiens hospitaliers, sauf à provoquer un séisme dans le monde médical et ternir durablement son audience, au moment où la Loi HPST sera discutée par la représentation nationale.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr